PRÉFET
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

AVEYRON
INNOVATION
NUMÉRIQUE
ÉNERGIE
Agence Départementale de l'Innovation du Numérique et de l'Energie

FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

FEUILLE DE ROUTE



PLAN D'ACTION 2024 / 2027

agence nationale
de la cohésion
des territoires

PRÉFET
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

AVEYRON
INNOVATION
NUMÉRIQUE
ÉNERGIE
Agence Départementale de l'Innovation du Numérique et de l'Energie

SOMMAIRE

1 - GOUVERNANCE & STRUCTURATION TERRITORIALE 3

1-1 Gouvernance 3

1-2 Structuration Territoriale 3

2 - PLAN D'ACTION 2024-2027 4

2-1 Axe d'intervention 1 : maillage et articulation des réseaux 4

2-2 Axe d'intervention 2 : développement et suivi de l'offre d'inclusion dans un contexte d'accélération du « tout numérique ». 6

2-3 Synthèse de la feuille de route (Actions phares) 8

3 - RETROPLANNING 8

3-1 Etude et travaux préparatoires à la rédaction de la feuille de route (FDR) janvier- juin 2024 8

3-2 Structuration territoriale pour la mise en œuvre de la FDR : septembre 2024 – juin 2025 8

3-3 Mise en œuvre de la FDR d'inclusion numérique : juin 2025 – décembre 2027 9

4- ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET TECHNIQUE 9

4-1 Financier 9

4-2 Technique 10



1 - GOUVERNANCE & STRUCTURATION TERRITORIALE

1-1 Gouvernance

La préfecture et l'Agence Départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Energie (ADINE) portent la feuille de route départementale, pilotent sa mise en œuvre et coordonnent son déploiement.

L'appui opérationnel des territoires en matière d'inclusion numérique est assuré par l'ADINE.

Au l'issue des réflexions menées par les groupes de travail, le territoire intercommunal apparait comme le périmètre le plus pertinent pour la déclinaison locale opérationnelle de la feuille de route en lien avec les acteurs de l'écosystème de l'inclusion numérique.

L'option d'un recrutement des CoNums (Conseillers numériques) par le Département, à l'instar du modèle déployé dans d'autres départements de l'Occitanie, n'a pas été retenue. Chaque EPCI adhérent à la présente feuille de route, ou son délégataire, sera l'employeur du CoNum de son territoire.

Les EPCI signataires seront intégrés au comité de pilotage FNE élargi, qui pourra le cas échéant, associer d'autres structures ou intervenants.

Cette gouvernance départementale se fait en lien avec l'ANCT, pilote national du dispositif, ainsi qu'avec le SGAR et le Hub Rhin'Occ, pilotes au niveau régional.

1-2 Structuration Territoriale

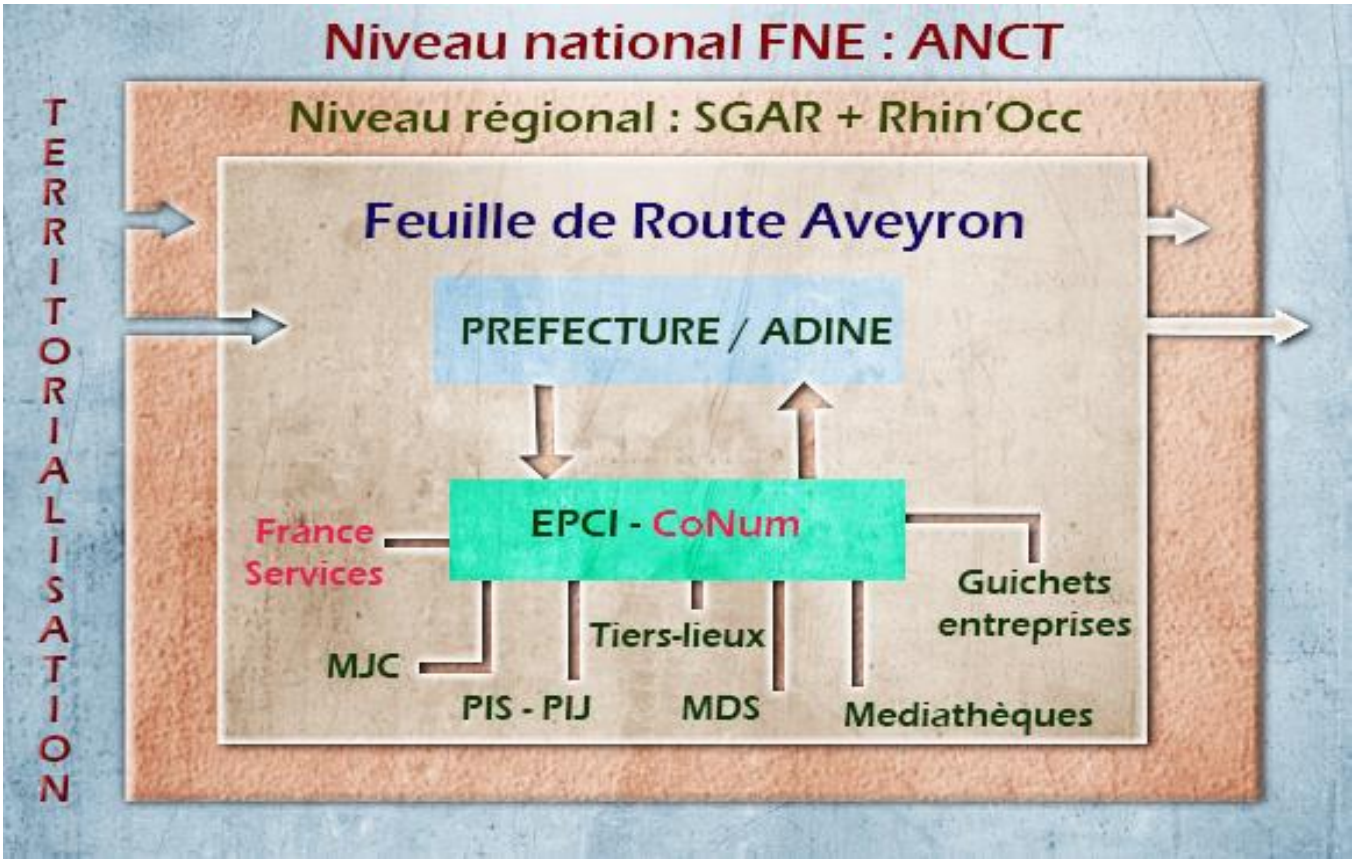

2 - PLAN D'ACTION 2024-2027

2-1 Axe d'intervention 1 : maillage et articulation des réseaux

Objectifs	Action	Levier d'actions financiers, techniques et politiques	Indicateurs
Améliorer le maillage du réseau et l'implantation territoriale des CoNums	Atteindre la cible de 30 de CoNums sur le Département Veiller à la présence d'un CoNum au minimum par EPCI	Faire adhérer les Communautés de communes à une nouvelle stratégie de maillage des CoNums à l'échelle de chacun des 19 EPCI avec signature d'une Convention Territoriale Etat/ADINE/EPCI Prioriser, dans cette stratégie, l'emploi des 16 CoNums déjà en fonction (convention, réaffectation) Promouvoir le dispositif auprès des EPCI et inciter la désignation d'un élu référent de l'inclusion numérique Aides : - de l'État pour le recrutement de CoNums - à l'investissement du Département Ingénierie de l'ADINE pour accompagner l'EPCI	Nombre de CoNums en activité à l'échelle départementale (déjà en fonction et nouvellement recrutés) : objectif 30 Nombre de conventions territoriales signées : objectif 19
Articuler et interconnecter les actions des CoNums et des CFS (Conseillers France Services)	Identifier un « CoNum territorial » à l'échelle de chaque EPCI (porté par l'EPCI ou par une autre structure liée à l'EPCI) Mettre fortement en relation chaque CoNum avec le réseau France Services de son territoire (Identification des publics en besoin, itinérance privilégiée du CoNum vers les France Services pour la tenue d'ateliers)	Favoriser la mise en relation des réseaux CoNums/France Services à l'échelle de chaque EPCI au travers de temps d'échanges animés par la coordinatrice du réseau des CoNums et l'animatrice du réseau des France Services Promouvoir la désignation au sein de l'EPCI d'un élu référent de l'inclusion numérique	Nombre d'ateliers organisés dans les France Services Nombre de redirections entre les deux réseaux Nombre de rencontres inter-réseaux

Objectifs	Action	Levier d'actions Financiers, techniques et politiques	Indicateurs
Développer le rayonnement géographique des CoNums pour aller à la rencontre du public qui n'est pas mobile	Définir un circuit d'itinérance du CoNum territorial, sur l'ensemble du territoire de son EPCI, au regard des lieux d'accueil du public et les lieux de passage existants (France Services, Maisons des Solidarités Départementales, MJC Médiathèques, Tiers-lieux, Associations, Pôles multiservices, Points infos séniors, Points infos jeunes, Guichets uniques des entreprises…)	Intégrer l'obligation de mobilité à la fiche de poste du CoNum territorial Possibilité de réaliser un état des lieux de l'offre d'inclusion numérique existante à l'échelle de l'EPCI par un recours au marché d'ingénierie de l'ANCT (avant fin 2024) Appui méthodologique de l'ADINE Une cartographie départementale de ces périmètres d'itinérance et des lieux d'accueil pourrait constituer une base de données de l'inclusion et pourrait servir de support de communication à destination du grand public	Nombres de lieux d'accueil/de permanences par EPCI proposant de la médiation/accompagnement numérique Nombre d'ateliers organisés par site
Clarifier le rôle des France Services et des CoNums et promouvoir l'interconnaissance entre ces deux réseaux Promouvoir l'interconnaissance entre le réseau des CoNums et tous les autres réseaux œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des publics en besoin (associations, maisons départementales des solidarités, secrétaires de mairie, structures d'insertion…)	Mener un travail de pédagogie à destination des structures employeuses afin de les informer sur le rôle distinct mais complémentaire des CoNums et des CFS Organiser des temps de rencontre départementaux CoNums/CFS/autres acteurs de l'inclusions (associations, Maisons Départementales des Solidarités, secrétaires de mairie, structures d'insertion)	Réalisation d'un « annuaire » départemental de l'inclusion (portail informatique)	Nombre de rencontres avec les élus et structures employeuses. Nombre de redirections d'usagers entre les réseaux Nombre d'accès à l'annuaire de l'inclusion

2-2 Axe d'intervention 2 : développement et suivi de l'offre d'inclusion dans un contexte d'accélération du « tout numérique ».

Objectifs	Action	Levier d'actions **Financiers, techniques et politiques**	Indicateurs
Etoffer le réseau des CoNums pour satisfaire la demande en médiation des usagers	S'assurer qu'aucun territoire géographique ne soit pas couvert par un CoNum territorial : objectif un CoNum territorial par EPCI	Promouvoir auprès des EPCI le rôle et l'importance des missions d'un CoNum Signature d'une convention territoriale Etat/ADINE/EPCI pour favoriser et encadrer le recrutement d'un CoNum par EPCI Aides : - de l'État pour le recrutement de CoNums - à l'investissement du Département Ingénierie de l'ADINE pour accompagner l'EPCI	Nombre de CoNums en activité à l'échelle départementale (déjà en fonction et nouvellement recrutés) : objectif 30 Nombre de conventions territoriales signées : objectif 19
Développer « L'ALLER VERS »	Définir un circuit d'itinérance du CoNum territorial, sur l'ensemble du territoire de son EPCI, au regard des lieux d'accueil du public et les lieux de passage existants (France Services, Maisons des Solidarités Départementales, MJC Médiathèques, Tiers-lieux, Associations, Pôles multiservices, Points infos séniors, Points infos jeunes, Guichets uniques des entreprises…) A l'instar du bus la Rur@linette, envisager la création d'un lieu d'inclusion numérique mobile	S 'appuyer sur les réseaux existants : France Services, Collectivités, Associations, Structures d'Insertion… Appui en ingénierie de l'ADINE Réalisation d'un état des lieux de l'offre d'inclusion numérique (recours au marché d'ingénierie de l'ANCT (avant fin 2024) pour les EPCI qui le souhaitent Utilisation du fonds « lieux de convivialité » du plan France Ruralités d'un montant de 21 990€ pour l'acquisition éventuelle d'un bus à visée numérique Création d'un support de communication graphique des circuits de déplacement proposés par les CoNums	Nombre de personnes accompagnés par site

Objectifs	Action	Levier d'actions **Financiers, techniques et politiques**	Indicateurs
Favoriser la mobilité des publics vers les CoNums et plus généralement vers les aidants numériques « FAIRE VENIR »	Inciter les EPCI à développer le transport à la demande, le covoiturage et la mobilité partagée pour favoriser la mobilité des publics en besoin vers le CoNum territorial et les aidants numériques en général Assurer une veille sur les aides dédiées à la mobilité (Préfecture /ADINE)	Communiquer à destination du grand public sur : - l'offre d'inclusion numérique des territoires (lieux, jours et horaires). - les moyens de mobilité mis à la disposition des publics peu ou pas mobiles pour accéder à cette offre (TAD, service de mobilité partagée...) Veille sur les aides financières (par exemple : mesure Mobilité durable en Zones rurales du Fonds vert 2024)	Provenance des usagers (Code Postal de l'usager renseigné dans les comptes-rendus d'activités des CoNums)
Favoriser l'accès aux matériels numériques (PC, imprimantes, scanners) : - En prévoyant la mise à disposition gratuite de ces matériels dans des lieux accessibles et fréquentés (mairies, centres sociaux, associations, maisons des solidarités, médiathèques…). - En envisageant la structuration d'une filière départementale de reconditionnement de matériels	Dresser un état des lieux des matériels numériques accessibles à l'échelle de chaque EPCI (type de matériels, lieux) Améliorer l'offre de matériels gratuits mis à disposition du grand public par l'achat éventuel de nouveaux matériels. Structurer une filière de reconditionnement de matériels	Appui pour la réalisation de cet état des lieux par : - de l'ingénierie de l'ADINE - le recours au marché d'ingénierie de l'ANCT (avant fin 2024) Création d'un fonds local d'inclusion numérique (aide initial à l'investissement du Département et recherche de co-financements) qui pourrait aider les EPCI à l'achat de matériels reconditionnés	Nombre et volume d'achats de matériels numériques reconditionnés par EPCI Nombre de lieux de mise à disposition de ces matériels par EPCI
Prendre en compte les besoins spécifiques de certains publics (artisans, commerçants, agriculteurs, associations…)	Création, en lien avec les chambres consulaires, d'un réseau de « CoNum filière », spécialisés et à rayonnement départemental, venant en appui et en complément des CoNums territoriaux	Intégrer les CoNums filière à la démarche de façon similaire aux CoNums territoriaux (Convention Etat/ADINE/ structure employeuse, intégration au réseau de CoNum, aides financières…)	Nombre de conventions territoriales signées avec les structures porteuses d'un CoNum filière Nombre d'accompagnements à caractère spécifique

2-3 Synthèse de la feuille de route (Actions phares)

1 Conum à minima par EPCI	Favoriser la mobilité des Conums et des usagers	Articulation et interconnaissance entre les réseaux (clarification des rôles de chacun)
Faciliter l'accès aux matériels numériques	Rendre visible et lisible auprès du grand public l'offre d'inclusion numérique	Répondre aux demandes ciblées de certains publics (Conums filières)

3 - RETROPLANNING

3-1 Etude et travaux préparatoires à la rédaction de la feuille de route (FDR) janvier- juin 2024

Valorisation des études SDAASP et SDUSN et exploitation des données / **janvier-février 2024.**

Consultation du territoire / **mars-mai 2024.**

Rédaction de la feuille de route FNE Aveyron et du plan d'action 2024 -2027 / **15 mai-15 juin**.

Présentation en COPIL **le 27 juin 2024.**

3-2 Structuration territoriale pour la mise en œuvre de la FDR : septembre 2024 – juin 2025

Diffusion de la feuille de route aux membres de la gouvernance et à tous les participants de la consultation territoriale / **juillet 2024.**

Communication auprès des EPCI avec présentation de la convention tripartite de territoire - Préfecture - ADINE -EPCI / **septembre 2024.**

Signature des conventions de territoire au fil de l'eau EPCI par EPCI / **octobre 2024- décembre 2025.**

Recrutement des nouveaux CoNums / **octobre 2024- décembre 2025.**

Mise en place de la nouvelle organisation / **octobre 2024- décembre 2025.**

3-3 Mise en œuvre de la FDR d'inclusion numérique : juin 2025 – décembre 2027

Mise en place des actions, suivi des actions.

Constitution de l'écosystème d'inclusion.

Communication autour de l 'inclusion.

4- ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET TECHNIQUE

4-1 Financier

Aide financière de l'Etat pour l'emploi d'un CoNum

Typologie	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Structures publiques	17 500 € (Soit 70 % de la base actuelle)	12 500 €	12 500 €	**42 500 €**
Bonification pour les structures dont les CnFS interviennent en territoire prioritaire (QPV* ou ZRR*)	2500 €	5000 €	Pas de bonification supplémentaire	**50 000 €**

Typologie	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Structures d'accueil privées	20 000 € (Soit 100 % de la base actuelle sur 24 mois	14 000 €	10 000 €	**44 000€**

La procédure de recrutement de Conums a été suspendue localement entre janvier et juin 2024 dans l'attente de la définition d'une stratégie de maillage et de l'adoption de la feuille de route FNE.

Aide Financière complémentaire du Département (via l'ADINE)

L'ADINE apportera un complément financier aux EPCI signataires de la convention territoriale pour l'emploi d'un CoNum, sous la forme d'une subvention d'investissement. Le montant et les modalités de versement de cette subvention seront précisés lors de la phase de consultation des EPCI.

Une délibération du Conseil Départemental fixera les montants et les modalités de versement de cette aide.

Aide Financière de l'ANCT pour le déploiement de la feuille de route

L'état verse à chaque département, en fonction de son indice de fragilité numérique et en fonction d'autres indicateurs sociaux, une aide pour rédiger ou déployer sa feuille de route d'inclusion numérique. L'Aveyron se voit dotée de 41 000 Euros

Aide de l'Etat à la formation Aidants Connect

20 000 euros vont être alloués à l'Aveyron pour la formation Aidants Connect, ce qui représente une formation de sept heures pour 62 aidants numériques du territoire d'ici fin 2024.

Marché d'ingénierie ANCT

L'ANCT propose la mobilisation d'un marché national d'ingénierie pour accompagner les EPCI qui voudraient réaliser un diagnostic d'inclusion plus précis de leur territoire. Ce diagnostic, à condition qu'il s'inscrive dans le cadre de la feuille de route départementale ou soit cohérent avec elle, peut être pris en charge partiellement à 33, 50 ou 80 % voire totalement. Les dossiers de demande doivent être déposés à la préfecture avant fin 2024.

Autres fonds mobilisables dans le cadre de France Ruralités

« Fonds Vert » finance diverses mesures de mobilités durables en zones rurales qui pourraient être utilisés pour rapprocher les usagers des aidants numériques.

Le Fonds « Lieux de convivialité » pourrait être mobilisé pour aménager des espaces d'accueil numérique innovants.

4-2 Technique

Pilotage et coordination par les services de l'Etat et l 'ADINE.

Ingénierie ADINE.

Appui méthodologique de l'ADINE auprès des territoires à toutes les étapes de la démarche.